

publica



La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N°1 – Mai 2016

Contenu

02 Editorial

03 Gros plan sur...

06 Au fait, connaissez-vous...?

11 Quand je serai à la retraite...

12 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

07 Commission de la caisse PUBLICA

07 Assemblée des délégués de PUBLICA

08 Rapport de gestion 2015 de PUBLICA

05 Le point sur la situation actuelle

04 Dissolution DHS

04 Sortie CSRE

11 Avez-vous toutes les réponses concernant votre prévoyance? (nos cours)

06 Tentative d'escroquerie



Le degré de couverture, mesure de toutes choses?

Le degré de couverture réglementaire est le quotient obtenu en divisant la fortune nette par les engagements de prévoyance capitalisés. Fin 2015, certaines caisses de prévoyance accusent un léger découvert, avec un degré de couverture inférieur à 100%. Il y a deux ans, deux caisses fermées étaient dans la même situation, les derniers

découverts dans des caisses ouvertes datant, eux, de fin 2008. La loi oblige PUBLICA à maintenir un degré de couverture minimal de 100% à long terme, même si des découverts sont autorisés de façon temporaire. Que faut-il donc faire?

Il faut analyser la situation à tête reposée: les engagements liés aux rentes relèvent d'une activité à long terme qui est, par nature, soumise à fluctuations. Un découvert de faible importance ne remet en question ni la solvabilité, ni la liquidité d'une caisse. PUBLICA vient juste d'abaisser son taux d'intérêt technique et peut donc affronter l'avenir même avec des revenus de la fortune en baisse. Actuellement, les organes responsables examinent, avec l'expert en prévoyance professionnelle, comment revenir à 100% sur le long terme.

Pour avoir une vue d'ensemble de la situation, il ne faut pas seulement la considérer à la date du bilan, mais regarder l'évolution escomptée. Sous cet angle, le taux d'intérêt technique, le taux de conversion, l'évolution de l'effectif d'assurés, les rendements attendus et les capacités de risque et d'assainissement ont un rôle essentiel. Dans cette perspective dynamique, le degré de couverture calculé à une date donnée redevient un paramètre parmi d'autres. La limite «magique» des 100% ne doit pas dès lors être surestimée.

Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA

Une gestion responsable de la fortune

Réaliser un rendement maximum dans l'intérêt des personnes assurées et dans le respect du budget risque fait partie des tâches qui incombent à une caisse de pension. Patrick Uelfeti, responsable suppléant du service Asset Management, explique comment PUBLICA s'acquitte de cette tâche et gère la fortune qui lui est confiée de manière durable et responsable.

Monsieur Uelfeti, que signifie développement durable pour PUBLICA?

Le service Asset Management de PUBLICA a pour mission de gérer les fonds qui lui sont confiés, dans le constant respect des conditions-cadres existant tant au niveau légal qu'économique, afin de garantir le versement des rentes en cours et des rentes futures. Par développement durable, PUBLICA entend donc la protection des personnes assurées contre les conséquences financières de la vieillesse, de l'invalidité et du décès ainsi que l'atténuation de ces conséquences.

Quelle est l'approche retenue par PUBLICA?

L'approche de PUBLICA est parfaitement résumée par l'expression «Investir de manière responsable». Il s'agit essentiellement de soumettre tous nos placements à une surveillance régulière axée sur les risques économiques, écologiques et sociaux susceptibles de causer à PUBLICA des dommages financiers ou d'entacher sa réputation. PUBLICA entend assumer les responsabilités qui sont les siennes en qualité d'actionnaire en cherchant avant tout le dialogue avec les entreprises concernées. La vente des titres n'est envisagée qu'en dernier recours.

Quelles ont été jusqu'ici les réalisations de PUBLICA dans le domaine du développement durable?

En juin 2015, la Commission de la caisse PUBLICA a validé notre projet intitulé «Investir de manière responsable». Cette décision nous a donné l'opportunité d'initier et de mettre en œuvre des mesures promouvant le développement durable dans le domaine des placements. D'une part, les droits d'actionnaire doivent être exercés de manière plus large à l'étranger et, d'autre part, des critères objectifs ont été définis en vue d'exclure du



Patrick Uelfeti, responsable suppléant du service Asset Management et président de l'ASIR

portefeuille les entreprises sujettes à caution en matière de durabilité.

PUBLICA s'engage aussi pour le développement durable en dehors du champ d'activité qui est le sien, notamment au sein du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) dont elle est membre. A ce titre, elle a participé à l'élaboration des bases qui ont été utilisées lors de la révision de la stratégie pour le développement durable. Cette stratégie a été adoptée par le Conseil fédéral le 27 janvier de cette année.

Et au niveau international?

PUBLICA a pris part à l'enquête sur la conception d'un système financier durable réalisée par le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette initiative a réuni des acteurs venus des milieux financiers, gouvernementaux et universitaires ainsi que d'organisations non gouvernementales, l'objectif étant de définir des mesures communes

propres à garantir la durabilité du système financier. PUBLICA a contribué, sous la responsabilité de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), à l'élaboration du rapport pour la Suisse qui a été présenté à Berne en mai 2015. Le rapport général, quant à lui, a été rendu public en octobre 2015, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui s'est tenue à Lima.

Comment procédez-vous?

Dans un premier temps, les actions et obligations d'entreprises détenues par PUBLICA font l'objet d'un examen attentif fondé sur des critères clairement définis en vue d'identifier d'éventuelles violations des règles en vigueur. S'il s'avère que des sociétés dépassent un seuil critique, on procède dans un deuxième temps à une analyse des violations constatées afin de mettre en évidence les risques qu'elles

représentent pour la fortune gérée par PUBLICA. Si la société évaluée comme critique est jugée apte à faire évoluer son comportement dans le bon sens, on tente dans un troisième temps d'instaurer le dialogue avec elle. Ce n'est que si cette démarche demeure infructueuse, autrement dit, que si, en dépit des efforts répétés de PUBLICA pour établir un échange, il n'y a aucune chance de voir l'entreprise concernée changer de comportement, que son exclusion peut être envisagée. Nous partons du principe que les entreprises qui violent systématiquement, et de manière grave, les normes internationales présentent à long terme un risque financier accru par rapport aux sociétés bien dirigées.

Sur quels critères vous appuyez-vous pour réaliser cette analyse?

La définition des critères de durabilité se fonde, d'une part, sur la Constitution fédérale qui contient les normes et valeurs reconnues en Suisse et tient compte, d'autre part, des conventions internationales

signées par la Suisse dont les grands principes sont repris dans le Pacte mondial des Nations Unies, un code de conduite élaboré par l'ONU. Elle s'appuie, enfin, sur les lois et les ordonnances ayant vocation à mettre en œuvre en Suisse les conventions et sanctions internationales. Le fait que la définition des critères de durabilité repose sur les lois et ordonnances suisses ainsi que sur les conventions internationales garantit que ces critères ont été fixés avec la plus grande objectivité. L'application de critères motivés par des raisons politiques, morales ou personnelles est systématiquement écartée.

Pourriez-vous illustrer votre manière de procéder à l'aide d'un exemple?

Prenons l'exemple d'une entreprise européenne spécialisée dans le textile qui produit des vêtements dans un pays émergent en recourant au travail des enfants. Notre examen va révéler que cette entreprise dépasse le seuil critique car, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant (RS 0.107), le travail des enfants est interdit en Suisse. Une fois la violation de cette norme établie et après vérification, contact est pris avec l'entreprise pour la rendre attentive à la violation constatée. Admettons qu'à l'occasion de ce dialogue, PUBLICA parvienne à rallier cette entreprise à ses idées et que cette dernière prenne ensuite des mesures efficaces en vue d'améliorer ses conditions de production. Le processus de dialogue a porté ses fruits et PUBLICA conserve cette société dans son portefeuille.

En décembre 2015, PUBLICA a fondé, avec six autres grands investisseurs, l'Association Suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR). Quel est le but poursuivi par cette association?

L'exemple pris plus haut montre qu'investir de manière responsable est synonyme de coûts. Le principal objectif de l'association est donc de compresser autant que possible les coûts supportés par chacun de ses membres, en effectuant le plus grand nombre de tâches possibles de manière collective. Le transfert de connaissances entre les membres de l'association et entre celle-ci et d'autres grands investisseurs suisses ou étrangers figure également au nombre des autres missions importantes de l'ASIR.

Vous êtes le premier président de l'association. Quels buts vous êtes-vous fixés après votre élection?

A court terme, mon but est de lancer vite et bien les activités purement opérationnelles de l'association, sous la conduite de sa nouvelle directrice. L'un de mes objectifs à court, voire à moyen terme, est d'accueillir de nouveaux membres au sein de l'association. Enfin, j'aimerais, au cours des prochains mois et des prochaines années, travailler à la concrétisation de partenariats stratégiques avec de gros investisseurs étrangers.

Association Suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR)

Membres fondateurs: BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich, compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG), comPlan, Caisse de pensions Poste, Caisse de pensions CFF, Caisse fédérale de pensions PUBLICA et Suva.

Services

- Elaboration de règles concrètes en vue d'appliquer des critères aussi objectifs que possibles (critères normatifs).
- Analyse approfondie et surveillance des portefeuilles des membres compte tenu des bases normatives.

- Dialogue avec les entreprises pour lesquelles une violation systématique des critères normatifs a été constatée.
- Propositions en vue d'exclure les entreprises avec lesquelles le dialogue est resté sans résultat ou dont le modèle d'affaire constitue une violation grossière des critères normatifs.
- Exercice de certaines activités de communication en lieu et place des membres.



www.svkk-asir.ch

Liquidation de la Caisse de prévoyance du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)

La Caisse de prévoyance du Dictionnaire historique de la Suisse a été liquidée au 31 décembre 2015. Cette liquidation a entraîné le transfert, au 1^{er} janvier 2016, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes concernés au sein de la Caisse de prévoyance des organisations affiliées.

Un recours contre les conditions de la liquidation partielle et la procédure au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du Dictionnaire historique de la Suisse pourra être formé dans un délai de 30 jours à compter du 14 juin 2016.



Vous trouverez de plus amples informations à la rubrique «Autres publications légales» de la Feuille officielle suisse du commerce qui sera publiée le 14 juin 2016, ou sur www.fosc.ch.

Sortie du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) de la Caisse de prévoyance de la Confédération

Le 1^{er} janvier 2016, une liquidation partielle a entériné la sortie du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes concernés ont été transférés au sein de la Caisse de prévoyance des organisations affiliées.

Un recours contre les conditions de la liquidation partielle et la procédure au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération pourra être formé dans un délai de 30 jours à compter du 14 juin 2016.



Vous trouverez de plus amples informations à la rubrique «Autres publications légales» de la Feuille officielle suisse du commerce qui sera publiée le 14 juin 2016, ou sur www.fosc.ch.

Le point sur la situation actuelle

Nos réponses aux questions qui nous sont le plus souvent posées par notre clientèle font le point sur la situation actuelle.

L'argent de ma prestation de libre passage est-il encore en sécurité chez PUBLICA?

Oui. PUBLICA reste en mesure de tenir tous ses engagements, même en cas de découvert. Lorsqu'il y a un découvert, il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures d'assainissement, auxquelles les personnes assurées doivent parfois également contribuer. Il est hors de question, toutefois, de toucher aux prestations de libre passage existantes. La situation ne devient vraiment problématique que si une liquidation partielle est effectuée alors que la caisse de prévoyance présente un découvert. Dans ce dernier cas, il est de règle de trouver une solution en concertation avec l'employeur afin d'éviter que les prestations de sortie individuelles ne soient réduites.

Dois-je m'attendre à d'autres pertes à l'avenir (taux d'intérêts, taux de conversion, prestations)?

L'espérance de vie, d'une part, et les rendements futurs attendus, d'autre part, sont les deux principaux facteurs susceptibles d'influencer les choses à l'avenir. L'espérance de vie continue d'augmenter et les taux d'intérêts restent bloqués à un niveau très bas. Pour que le calcul joue toujours à long terme, il faudra donc épargner un capital plus important pour obtenir une rente de même montant. Autrement dit, à capital égal, la rente sera plus faible. Etant donné par ailleurs que la part du «troisième contributeur» (c'est-à-dire les intérêts) baisse et que les rentes doivent être versées pendant une période plus longue, il faut s'attendre, à l'avenir, à devoir payer des cotisations plus élevées ou à percevoir des rentes plus faibles (voire à une combinaison des deux). Il serait possible, en revanche, de remédier à cette situation en augmentant l'âge de la retraite. Retarder l'âge du départ à la retraite permettrait en effet d'augmenter la durée de cotisation et de diminuer d'autant la durée de perception de la rente. Une baisse des rentes pourrait ainsi être évitée, voire se muer en augmentation des rentes.

Concrètement, la question du niveau du taux de conversion et du taux d'intérêt technique est de nouveau à l'ordre du jour de la Commission de la caisse PUBLICA. Son examen devrait nécessiter un certain temps. Aucune décision n'a été prise pour le moment, ni ne devrait l'être avant fin 2016. Il va de soi que vous serez informés en temps voulu.

Comment la fortune gérée par PUBLICA est-elle placée et des changements sont-ils prévus?

Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes, la répartition stratégique à long terme de la fortune se présente de la manière suivante (état au 31.12.2015; ancienne répartition):

Liquidités: 3%
Obligations: 57%
Actions: 29%
Matières premières (énergie/métaux précieux): 4%
Immobilier: 7%

En janvier 2016, la Commission de la caisse a décidé de procéder aux ajustements suivants (état en janvier 2016; répartition actuelle):

Liquidités: 3%
Obligations: 55%
Actions: 29%
Matières premières (sans l'énergie): 2%
Immobilier: 11% (dont 4% supplémentaires alloués à la nouvelle catégorie «Immobilier international»)
Ces ajustements sont actuellement en cours de réalisation; ce processus devrait durer encore plusieurs mois, voire plusieurs années.

Que signifie pour moi un degré de couverture en dessous de 100%?

Cette situation n'a, pour le moment, aucun effet direct sur les personnes assurées. Le degré de couverture est une valeur chiffrée qui se rapporte à la caisse de prévoyance dans son ensemble. S'il n'y a pas de retour à l'équilibre financier à moyen terme et que le degré de couverture reste nettement en dessous de 100%, des mesures d'assainissement doivent être prises. Celles-ci sont supportées conjointement par l'employeur et par les personnes assurées.

Dois-je m'attendre à ce que des mesures d'assainissement soient prises?

Si les taux d'intérêts restent faibles et que les rendements de la fortune n'atteignent pas le niveau minimum nécessaire, le degré de couverture va continuer de se dégrader. Il semble probable à l'heure actuelle qu'un certain nombre de caisses de prévoyance seront obligées de recourir à des mesures d'assainissement au cours des prochaines années.

A quoi ressemblent ces éventuelles mesures d'assainissement?

En ce qui concerne les personnes assurées, les mesures d'assainissement peuvent prendre deux formes: réduction ou suppression de la rémunération de leur avoir de vieillesse, d'une part, et/ou cotisation d'assainissement directe, c'est-à-dire déduction salariale supplémentaire (pendant une durée limitée), d'autre part. L'employeur a, lui, les possibilités suivantes: versement régulier de cotisations d'assainissement (comme pour les personnes assurées), versement unique, réserve de cotisation de l'employeur avec déclaration de renonciation. Des modifications du plan de prestations déployant leurs effets à long terme (baisse des prestations futures) sont également envisageables. En principe, l'abaissement du taux de conversion a également un effet d'assainissement (moins de dépenses).

A partir de quand des mesures d'assainissement sont applicables?

Dans ce domaine, il existe une certaine marge d'appréciation car ce qui est décisif ici, ce sont les prévisions à long terme. La loi (LPP) n'autorise un découvert (= degré de couverture inférieur à 100%) que de manière temporaire. Les organes compétents doivent donc se saisir sans tarder de la question du découvert et chercher des solutions pour que le degré de couverture repasse au-dessus de 100% dans un délai raisonnable (de 5 à 7 ans environ). Il est aussi possible qu'un découvert de faible importance dû à des fluctuations boursières à court terme, par exemple, se résorbe de lui-même, sans qu'un apport de fonds soit nécessaire. Le principe général applicable en la matière est le suivant: plus le découvert est grand, plus il est urgent de prendre des mesures d'assainissement.

Qui a compétence pour prendre les mesures d'assainissement?

L'adoption de mesures d'assainissement est de la responsabilité de l'organe suprême de PUBLICA, donc de la Commission de la caisse. C'est aussi elle qui fixe le taux de conversion et le taux d'intérêt technique. La concrétisation de ces mesures dans les différentes caisses de prévoyance incombe à leurs organes paritaires respectifs. Les organes de PUBLICA tiennent compte, ce faisant, des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle externe.

Jürg Brechbühl, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales



A quoi ressemble votre poste de travail?

Mon poste de travail est un bureau normal, tout à fait banal. Il offre néanmoins une vue qui a parfois quelque chose de grandiose: si je me tourne vers l'Est, je vois le bâtiment du Parlement dont la coupole dorée resplendit au soleil couchant. Et par beau temps, je peux admirer, au Sud, toute la chaîne des Alpes bernoises. Mais je passe au moins autant de temps dans les salles de réunion pour des entrevues ou dans des salles de séminaire à l'extérieur que dans mon bureau. L'intérêt que suscitent dans l'opinion notre travail et les réformes en cours dans les assurances sociales est si important que je suis invité une à deux fois par semaine à les présenter lors de différentes manifestations. Je suis aussi régulièrement amené à faire état de nos activités en conférences de presse.

Depuis quand travaillez-vous au sein de l'OFAS et pour quelle raison?

En tout, cela fait plus d'un quart de siècle déjà que je travaille pour l'Office fédéral des assurances sociales: d'abord de 1982 à 2005 et puis, après sept ans passés dans le secteur privé, j'en suis devenu le directeur en juillet 2012.

C'est à la fois un défi et une satisfaction que de contribuer à ce que nos assurances sociales continuent à jouer durablement leur rôle tout en faisant évoluer la politique familiale et intergénérationnelle en fonction des nouveaux besoins de la société.

Comment expliquez-vous à votre cercle d'amis ce que vous faites?

Dans mon cas, ce n'est heureusement pas trop compliqué. Tout le monde sait en effet à quoi servent nos assurances sociales, notamment l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires, les allocations pour perte de gain et les allocations familiales. Je ne suis donc jamais à court d'explications.

A quoi voyez-vous que vous vieillissez?

Au certificat de prévoyance personnel que PUBLICA m'envoie chaque année. Je suis satisfait de voir que mon avoir de vieillesse augmente d'année en année. Vieillir a aussi ses bons côtés finalement.

Comment préparez-vous votre avenir?

Je mise sur le logement en propriété que j'occupe et sur une bonne rente de PUBLICA, en plus de la rente

de l'AVS. Pour compenser les années pendant lesquelles j'ai travaillé pour une PME dont la caisse de pensions était moins généreuse, j'ai également procédé à des rachats volontaires dans ma caisse de pensions. Pour profiter le plus longtemps possible de la rente que me versera PUBLICA, je veille surtout à maintenir un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle et à apprécier les bons côtés de la vie, ce qui me conduit régulièrement à l'opéra que ce soit en Suisse ou à l'étranger.

Aujourd'hui de nombreux jeunes gens semblent convaincus qu'ils n'auront pas droit, quant à eux, à une bonne rente. Quelle est votre réponse au scepticisme ambiant?

Combinaison inédite de solidarité et de responsabilité collective et individuelle, notre prévoyance vieillesse est solidement enracinée dans notre société et bénéficie d'un large soutien de la population. Personne, que ce soit un parti ou un groupe d'intérêt, ne peut se permettre de la démanteler. Néanmoins, nous devons continuer à faire évoluer notre système de prévoyance et veiller à ce qu'il soit suffisamment financé. Pour ce faire, il faut réunir les majorités requises et se battre.

PUBLICA vous informe



Tentative d'escroquerie

Un bénéficiaire de rentes de PUBLICA qui réside à l'étranger nous a informés avoir récemment été victime d'une tentative d'escroquerie. Il a reçu un courrier prétendument envoyé par PUBLICA le priant de communiquer des données personnelles. Différentes erreurs – dans la présentation et le contenu de l'en-tête, dans les coordonnées du client et de PUBLICA et dans le choix des mots – ont éveillé la suspicion de notre client. Nous vous recommandons vivement de ne jamais répondre aux courriers dont vous ne parvenez pas à identifier l'expéditeur avec certitude ou qui vous demandent de fournir des données normalement protégées. En cas de doute, contactez-nous immédiatement.

Nouveaux membres de la Commission de la caisse PUBLICA



Janine Wicki, juriste

Le 16 mars 2016, l'Assemblée des délégués de PUBLICA a procédé à l'élection destinée à repourvoir le siège laissé vacant par le décès de Monsieur Conrad Schranz. Madame Janine Wicki, juriste, a été élue en qualité de nouvelle représentante des employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA et a pris ses fonctions le jour même.

Nous souhaitons à Madame Wicki beaucoup de satisfaction et de réussite dans l'exercice de ces nouvelles responsabilités.



Kaspar Müller, responsable des finances et du controlling au sein du Secrétariat général du DETEC

Le 24 février 2016, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Kaspar Müller, responsable des finances et du controlling au sein du Secrétariat général du DETEC, en qualité de nouveau représentant des employeurs au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. Cette nomination intervient à la suite du départ anticipé de Madame Chantal Imniger.

Nous souhaitons à Monsieur Müller beaucoup de satisfaction et de réussite dans l'exercice de ces nouvelles responsabilités.

A la mémoire de Conrad Schranz, membre de la Commission de la caisse

Le 10 janvier 2016 disparaissait subitement et bien trop tôt Conrad Schranz, membre de la Commission de la caisse et du Comité d'audit de PUBLICA. Depuis le milieu de l'année 2013, il défendait sans relâche l'intérêt des employés au sein de ces deux organes, s'attirant ainsi l'estime de tous. Son intérêt pour la prévoyance professionnelle, les connaissances approfondies qu'il en avait et le sérieux avec lequel il se préparait lui permettaient, avec sa modestie habituelle, de faire encore et toujours œuvre constructive et de jeter des passerelles pour l'avenir. Impossible d'oublier son optimisme. «Tout ira bien!», ne manquait-il jamais d'ajouter en souriant à l'issue d'une discussion sur un point controversé, invitant chacun à porter ses regards sur la suite et à aller de l'avant. PUBLICA lui conservera toujours son respectueux et très cordial souvenir.

Assemblée des délégués de PUBLICA

Composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA, l'Assemblée des délégués est chargée d'élire les huit personnes qui représentent les employés au sein de la Commission de la caisse, l'organe de direction suprême de PUBLICA. L'Assemblée des délégués peut lui soumettre des demandes sur tous les sujets concernant PUBLICA. De leur côté, les employeurs désignent également les huit personnes chargées de les représenter au sein de la Commission de la caisse, selon une procédure électorale laissée à leur appréciation.

Le mandat des membres de l'Assemblée des délégués est de quatre ans. Le présent mandat prenant fin le 31 décembre 2016, des élections auront lieu d'ici la fin de cette année civile en vue du renouvellement total de l'Assemblée.

La date des élections a été fixée au 27 novembre 2016.

Ce sera la première fois, en 2016, que le principe du vote électronique sera retenu pour l'élection des membres de l'Assemblée des délégués de PUBLICA.

Le nombre de délégués par caisse de prévoyance et par circonscription électorale est fonction de la part que représente la réserve mathématique de la caisse concernée dans la réserve mathématique globale de PUBLICA. Des caisses de prévoyance peuvent se regrouper et proposer des candidats communs pour les représenter au sein de l'Assemblée des délégués. La répartition définitive des sièges ne peut donc être déterminée et communiquée qu'au terme du délai prévu pour annoncer de tels regroupements.

Répartition des sièges

Au moment où le numéro 1/2016 de notre magazine clients est mis sous presse, la répartition provisoire des sièges est la suivante:

Circonscription électorale 1:

Confédération: 61 sièges

Circonscription électorale 2:

Administration fédérale décentralisée (y compris

domaine des EPF): 16 sièges

Circonscription électorale 3:

Organisations affiliées: 3 sièges

Bureau électoral

Sur la base de la version révisée du règlement

électoral des délégués adoptée par la Commission de la caisse le 17 novembre 2015, le Comité directeur de PUBLICA a nommé, le 24 février 2016, les membres du bureau électoral qu'il a constitué afin de préparer et de conduire ces élections. Sa composition est la suivante: Ursina Barandun (communication d'entreprise), responsable du bureau électoral; Corinne Geiser (service juridique stratégique), suppléante de la responsable du bureau électoral; Silvia Husy (communication d'entreprise); Claudio Negri (gestion des informations) et Charles Zaugg (management de la qualité).



Les informations importantes en lien avec ces élections seront publiées en temps opportun sur: www.publica.ch > Qui sommes-nous? > Organisation > Assemblée des délégués.

Exercice 2015

PUBLICA a achevé l'année 2015, un exercice difficile côté placements, sur une performance négative. La persistance des tensions sur les marchés financiers avait incité PUBLICA à abaisser son taux d'intérêt technique, et par conséquent son taux de conversion dès le 1^{er} janvier 2015. Il a été possible de maintenir, dans une large mesure, le niveau des prestations grâce aux provisions techniques supplémentaires constituées spécialement à cet effet de 2012 à 2014.

Performance négative de l'activité de placement

En 2015, PUBLICA a réalisé un rendement global net de -1,93% (contre 5,87% l'année précédente) sur l'ensemble de sa fortune consolidée en maintenant sa couverture des risques de change. PUBLICA a enregistré une performance supérieure à celle des indices Pictet LPP avec le résultat de +2,1% généré par les caisses de prévoyance fermées mais est restée en deçà de ces indices en ce qui concerne les caisses de prévoyance ouvertes dont le rendement s'est établi à -2,5%. Cet écart défavorable par rapport aux indices Pictet s'explique essentiellement par la décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 14% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des obligations et des actions de pays émergents. En 2015, les monnaies des pays émergents se sont dépréciées de 11% en moyenne par rapport au franc suisse. Compte tenu de la faible part réservée aux pays émergents dans la stratégie définie pour les indices Pictet LPP, l'effet de cette dépréciation sur ces derniers est plus limité. En revanche, la décision stratégique de couvrir intégralement les risques de change des monnaies des pays industrialisés en vue d'éliminer du portefeuille les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés s'est avérée payante pour PUBLICA. Au cours de l'année écoulée, la couverture des risques de change liés aux monnaies des pays industrialisés a amélioré la performance nette de PUBLICA de 1,3%, selon les chiffres consolidés pour la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et celle des caisses de prévoyance fermées.

Matières premières

La classe d'actifs «Matières premières» n'est pas représentée dans les indices Pictet LPP. Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit respectivement 2% de la fortune totale des caisses de prévoyance ouvertes dans les matières premières énergétiques (comprenant le pétrole brut, le mazout et l'essence) et dans les métaux précieux comme l'or

et l'argent. Malgré les troubles géopolitiques, les matières premières, et notamment le pétrole brut, ont, avec un rendement de -21%, contribué négativement au résultat de l'année écoulée, ce qui représente une évolution de -0,8% au niveau de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement annuel moyen de l'indice de référence s'établit à 2,7% pour les années 2000 à 2015. Sur ces quinze dernières années, PUBLICA a dépassé cette valeur de 0,2 point de pourcentage, avec une performance moyenne de 2,9%. Fin 2015, le degré de couverture moyen se situait à 99,5% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 105,2% pour les caisses de prévoyance fermées.

Niveau des prestations largement inchangé

Du fait de la faiblesse persistante des taux d'intérêts, il faut également s'attendre à une baisse durable des rendements. Confrontée à ce défi, PUBLICA avait réagi en abaissant son taux d'intérêt technique de 0,75 point de pourcentage. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les caisses de prévoyance ouvertes se voient appliquer un taux d'intérêt de 2,75% (contre 3,5% précédemment) et les caisses de prévoyance fermées un taux d'intérêt de 2,25% (contre 3,0% précédemment). Pour établir le montant des rentes, PUBLICA applique un taux de conversion fondé sur un calcul conforme aux règles actuarielles (formule mathématique). Le taux d'intérêt technique entrant dans cette formule, l'abaissement de ce dernier a entraîné une baisse du taux de conversion. Pour les personnes assurées qui partent à la retraite à l'âge de 65 ans, le taux de conversion applicable depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 5,65% (contre 6,15% auparavant). De 2012 à 2014, PUBLICA a constitué, chaque année, des provisions techniques supplémentaires à hauteur de 2,2% en vue de prendre des mesures d'accompagnement. L'organe paritaire de chacune des caisses de prévoyance était chargé de définir, en concertation avec les partenaires sociaux, la clé de répartition des provisions devant être versées sous la forme d'une

augmentation exceptionnelle des capitaux de vieillesse, et les modifications à apporter aux cotisations d'épargne (tant des employés que des employeurs). On ne peut que se féliciter que les décisions prises par les organes paritaires aient permis de conserver, dans une large mesure, le même niveau de prestations que précédemment.

10 caisses de prévoyance en situation de léger découvert

En 2015, le degré de couverture des caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA a fortement baissé sous l'effet conjugué de l'abaissement du taux d'intérêt technique et de la performance négative des placements. Dix de ces caisses accusent un léger découvert, leur degré de couverture étant compris entre 97,1% et 99,2%. Grace à la performance positive réalisée par les caisses de prévoyance fermées, leur degré de couverture a, quant à lui, progressé pour s'établir à un niveau compris entre 102,3% et 112,8% (entre 101,7% et 111% l'année précédente). En chiffres consolidés, le degré de couverture moyen, toutes caisses de prévoyance confondues, est de 100,1% en 2015 (contre 105,3% l'année précédente).

Frais d'administration en baisse

Le souci des coûts réaffirmé par PUBLICA et la hausse des effectifs d'assurés a permis une nouvelle baisse des frais de gestion administrative qui sont passés, en 2015, à 185 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

Haut niveau de satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle fait partie des objectifs majeurs que PUBLICA s'est fixés en tant qu'entreprise. PUBLICA réalise régulièrement, et en alternance, des enquêtes de satisfaction auprès des différents segments de sa clientèle afin d'optimiser la qualité de ses prestations. Les bons résultats à nouveau obtenus en 2015 nous encourageant à continuer à donner le meilleur de nous-mêmes pour notre clientèle.

Compte d'exploitation consolidé

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2014	2015
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	417 203 743	459 809 679
Primes de risque des salariés		14 185 945	10 065 242
Primes pour frais des salariés		145 091	163 614
Cotisations des salariés		431 534 779	470 038 535
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	649 078 339	726 287 448
Primes de risque de l'employeur		136 542 393	95 034 520
Primes pour frais de l'employeur		22 719 205	22 680 207
Cotisations de l'employeur		808 339 936	844 002 175
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.11	- 637 027	- 468 402
Cotisations de tiers		220 730	57 873
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	70 320 601	74 522 499
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	49 987 264	39 234 557
Primes uniques et rachats		120 307 865	113 757 056
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6.11	2 905 425	1 587 750
Subsides du fonds de garantie LPP		-	5 367
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 362 671 708	1 428 980 355
Prestations de libre passage		331 879 823	327 411 335
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		14 558 498	16 278 911
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	3 811 742	10 078
Prestations d'entrée	5.2	350 250 063	343 700 324
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 712 921 771	1 772 680 679
Rentes de vieillesse		- 1 271 857 364	- 1 268 690 485
Rentes de survivants		- 304 449 007	- 305 744 425
Rentes d'invalidité		- 31 188 679	- 29 465 202
Autres prestations réglementaires		- 53 704 714	- 53 038 808
Prestations en capital à la retraite		- 115 593 805	- 126 792 802
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 7 089 763	- 3 797 116
Prestations réglementaires	5.4	- 1 783 883 332	- 1 787 528 837
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 297 915 031	- 361 719 398
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 53 494 571	- 67 634 957
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 4 228 906	-
Prestations de sortie	5.2	- 355 638 507	- 429 354 355
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2 139 521 839	- 2 216 883 192
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 188 144 330	- 1 540 514 296
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	100 693 832	- 876 731 784
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 810 574 862	2 019 025 181
Rémunération du capital épargné	5.2	- 225 986 049	- 254 990 841
Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	- 5 675 653	- 5 706 700
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		- 1 129 687 062	- 658 918 440
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	4 241 304	8 503 593
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		3 050 825	3 600 774
Caisses de prévoyance		7 292 129	12 104 367
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 920 868	6 129 506
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 864 296	22 843 821
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		29 785 164	28 973 327
Produits de prestations d'assurance		37 077 293	41 077 694
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 6 920 868	- 6 129 506
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 22 864 296	- 22 843 821
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		- 11 133	- 676
Cotisations au fonds de garantie		- 3 525 943	- 3 801 982
Caisses de prévoyance		- 33 322 240	- 32 775 985
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 4 241 304	- 8 503 593
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA		- 3 039 692	- 3 600 098
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		- 7 280 997	- 12 103 691
Charges d'assurance		- 40 603 236	- 44 879 676
Résultat net de l'activité d'assurance		- 1 559 813 072	- 1 106 922 935
Résultat net des liquidités	6.8	- 49 702	12 720
Résultat net des créances	6.8	-	-
Résultat net des engagements	6.8	- 1 447 030	- 1 233 248
Résultat net du marché monétaire	6.8	1 677 816	- 1 516 847
Résultat net des obligations Confédération	6.8	296 694 321	99 548 476
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	316 439 541	70 463 925
Résultat net des obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	404 502 889	- 5 923 159
Résultat net des obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.8	- 17 783 639	- 35 750 082
Résultat net des obligations d'entreprises cotées hors CHF	6.8	357 614 706	- 43 785 816
Résultat net des obligations d'entreprises non cotées	6.8	-	- 345 563
Résultat net des obligations d'Etat Pays émergents	6.8	91 538 685	- 256 687 633
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	3 473 420	2 781 479
Résultat net des actions Suisse	6.8	162 693 603	17 546 205
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	580 176 102	76 717 038

Résultat net des actions Pays émergents	6.8	281 757 413	- 420 835 477
Résultat net des matières premières *	6.8	- 419 105 329	- 251 711 197
Résultat net des métaux précieux *	6.8	-	- 55 338 866
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	137 225 685	170 589 057
Frais de gestion de la fortune	6.10	- 83 225 974	- 74 318 897
Résultat net des placements	6.8	2 112 182 508	- 709 787 886
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	- 40 424 164	- 13 895 656
Autres produits		- 916 274	- 1 374 265
Autres frais		1 378 305	2 383 766
Administration générale		- 19 712 170	- 19 195 072
Marketing et publicité		- 36 919	- 8 297
Courtages		-	-
Organe de révision		- 243 716	- 230 542
Expert en matière de prévoyance professionnelle		- 207 292	- 207 892
Autorités de surveillance		- 109 300	- 83 890
Frais d'administration	7.2	- 20 309 397	- 19 725 693
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		492 097 903	- 1 849 322 669
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 482 042 547	1 641 886 418
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		10 055 356	- 207 436 251
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance		0	0

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

Bilan consolidé

2015 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2014	31.12.2015
Liquidités	6.4.1	88 199 403	103 090 357
Créances	6.4.1	111 665 871	116 817 754
Marché monétaire	6.4.1	902 208 419	500 688 092
Obligations Confédération	6.4.2	3 388 180 570	3 165 195 844
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 264 542 568	4 261 202 559
Obligations d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	5 508 242 627	5 178 926 650
Obligations d'Etat indexées sur l'inflation	6.4.2	1 279 854 337	1 594 735 207
Obligations d'entreprises cotées hors CHF	6.4.2	5 807 034 405	5 781 084 549
Obligations d'entreprises non cotées	6.4.6	-	10 362 440
Obligations d'Etat Pays émergents	6.4.2	1 795 717 194	1 607 416 694
Hypothèques Suisse	6.4.3	174 157 435	150 910 571
Actions Suisse	6.4.4	1 222 926 830	1 179 888 745
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	6 382 965 626	6 133 911 143
Actions Pays émergents	6.4.4	3 032 771 754	2 890 205 244
Matières premières *	6.4.5	1 188 474 928	538 785 433
Métaux précieux *	6.4.5	-	715 379 599
Placements immobiliers Suisse	6.4.7	2 484 074 326	2 531 459 660
Placements	6.4	37 631 016 292	36 460 060 541
Capital d'exploitation	7.1	17 847 338	18 772 845
Compte de régularisation actif		3 050 825	3 600 774
Total Actif		37 651 914 455	36 482 434 160

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

Passif

Prestations de libre passage et rentes		62 088 400	69 294 201
Autres dettes		6 237 232	5 281 462
Dettes de l'entreprise	7.1	17 847 338	18 772 845
Engagements		86 172 970	93 348 508
Compte de régularisation passif		489 923	342 665
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	25 647 907	31 354 607
Provisions non techniques	7.3	68 564 740	82 460 395
Capital de prévoyance assurés	5.2	13 806 207 593	15 601 712 730
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	18 632 492 099	19 509 223 883
Provisions techniques	5.5	3 130 654 593	1 111 629 412
Capital de prévoyance et provisions techniques		35 569 354 285	36 222 566 025
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 901 684 628	259 798 210
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		-	- 207 436 251
Situation en début de période		- 10 055 356	-
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	5.9	10 055 356	- 207 436 251
Situation en fin de période		-	- 207 436 251
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	-	-
Total Passif		37 651 914 455	36 482 434 160



Rapport de gestion 2015

Vous pouvez obtenir le rapport de gestion 2015 de PUBLICA sous forme de PDF, par téléchargement, sur www.publica.ch › Qui sommes-nous? › Faits et chiffres › Rapport de gestion.

Martin Bütikofer, directeur du Musée Suisse des Transports, Lucerne

Du fait de mes fonctions de directeur du Musée Suisse des Transports, je me déplace beaucoup, rencontre des personnalités intéressantes et suis quotidiennement aux prises avec des questions passionnantes touchant de près ou de loin les transports, la logistique et la mobilité.

«L'avenir se construit sur le passé» et «Ouvert aux explorateurs» sont les deux devises du Musée Suisse des Transports qui attire, chaque année, plus de 760 000 visiteurs venus de tous les horizons.

Difficile, dans ces conditions, de trouver un peu de temps pour s'arrêter sur soi. C'est pourtant ce qui m'est arrivé l'espace d'un instant, il y a quatre mois, lorsqu'une jeune femme m'a demandé dans le bus: «Voulez-vous vous asseoir...?»

Cette question, pourtant posée avec les meilleures intentions du monde, m'a contrarié au point que je me suis livré à une brève introspection. Dois-je me considérer désormais comme faisant partie des personnes âgées ou mes cheveux aux reflets toujours plus argentés sont-ils aux yeux de la génération actuelle le signe évident de la place qui est désormais la mienne dans la hiérarchie des âges? Il n'y a pas si longtemps pourtant que mes parents répétaient au jeune homme que j'étais qu'il fallait céder sa place aux «personnes plus âgées» dans le bus. Mais voilà, le temps passe.



Martin Bütikofer
Ingénieur diplômé en génie électrique et industriel, études postgrades à l'INSEAD

Ce sont ces moments qui nous rappellent que la retraite approche, inexorablement.

Quant à ma boîte aux lettres, j'y trouve de plus en plus de brochures venant de banques ou d'assurances qui m'invitent à des soirées d'information et de préparation à la retraite. Je n'y suis encore jamais allé. Force m'est de constater toutefois que ma classe d'âge s'approche lentement mais sûrement du tournant qui la fera entrer dans une nouvelle tranche de vie.

Je n'ai pas encore une idée très précise de ce que je ferai une fois à la retraite mais je suis sûr d'une

chose, c'est que dans mon cas, il n'est pas question d'arrêter toute activité du jour au lendemain. J'espère bien continuer à travailler sous une forme ou sous une autre tant que ma santé le permettra, que ce soit en tant que conseiller, chargé de cours, responsable de projet ou administrateur.

Néanmoins, je suis heureux à la perspective d'être plus disponible pour ma famille et de partir à la découverte du monde avec mon épouse. Je savoure aussi l'idée d'avoir plus de temps pour tester de nouvelles recettes de cuisine et de régaler plus souvent mes amis avec de bons petits plats. Et puis, j'aimerais aussi photographier ces phénomènes naturels si fascinants que sont, par exemple, les aurores boréales en Norvège ou les énormes baleines évoluant en pleine mer et exposer les clichés les plus saisissants.

Et s'il devait arriver prochainement que quelqu'un me cède de nouveau sa place dans le bus, j'accepterai ce geste avec reconnaissance et profiterai de ce bref moment pour réfléchir de manière approfondie à tous ces beaux projets d'avenir.

En attendant, je m'en remets aux dirigeants de la Caisse de pensions PUBLICA pour qu'ils investissent de manière optimale le capital que j'ai économisé afin que je puisse profiter en toute sérénité de la tranche de vie passionnante qui s'ouvrira bientôt à moi.

PUBLICA vous informe

Avez-vous toutes les réponses concernant votre prévoyance?

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe. S'y retrouver et prendre les bonnes décisions n'est pas toujours facile. Nous vous aiderons avec plaisir.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions. Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



Nous avons éveillé votre intérêt? Vous trouverez la description détaillée et la date des cours ainsi que les conditions d'inscription sur notre site: www.publica.ch > Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Cours. Les personnes assurées auprès de la Caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.



PUBLICA est à votre service

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi tout en bas de votre certificat personnel ou sur www.publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Si vous le souhaitez, nous sommes aussi à votre disposition pour vous rencontrer lors d'un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous le faire savoir suffisamment tôt en prenant contact avec nous par e-mail ou par téléphone, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 08h00 à 12h00

et de 13h30 à 16h00

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Création de la maquette

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Beat Schweizer, Berne

Ruben Wyttenbach

Fotolia

Traduction

Florence Rivière (français), Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Silena Bertolino (italien), Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Impression

Swissprinters AG, Zofingen

Tirage

76 500 ex. a / 23 100 ex. f / 5 200 ex. i

ISSN 2296-6617

Berne, mai 2016

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57

Case postale

3000 Berne 23

T + 41 (0)31 378 81 81

F + 41 (0)31 378 81 13

info@publica.ch

publica.ch

